



BOURGOGNE

Bureau Interprofessionnel des Vins de Bourgogne

Cave de Prestige 2023

168 vins pour représenter la Bourgogne en France et à l'international

Bourgogne, 22 juin 2023

La 52^{ème} cérémonie de remise des diplômes de la Cave de Prestige de l'interprofession des vins de Bourgogne (BIVB) s'est tenue mardi 20 juin. François Labet et Laurent Delaunay, Présidents du BIVB, ont félicité les 97 Caves, Maisons et Domaines retenus pour cette édition 2023. Parmi les lauréats, on retrouve des fidèles de cette sélection, mais aussi, 48 nouvelles entreprises qui font leur entrée ou leur retour ! Au total, 168 vins ont reçu le fameux macaron, soit 19 % des échantillons proposés.



La Cave de Prestige est l'un des rendez-vous annuels de la filière et ce, depuis plus de 50 ans ! Une véritable référence qui célèbre la qualité autant que la diversité des vins de Bourgogne. Son niveau d'exigence est très rigoureux : pour 884 échantillons présentés, seuls 19 % ont obtenu le précieux sésame, soit 168 vins.

A chaque formation ou évènement organisé par le BIVB en France ou à l'étranger (accueils de personnalités, voyages de presse, stages de dégustation à l'Ecole des Vins de Bourgogne, formations d'acteurs du marché, soirées gastronomiques...) ce sont les vins de la Cave de Prestige qui sont servis. De véritables ambassadeurs pour les 12 prochains, portant le macaron officiel de la sélection.



© BIVB /Antoine Martel-Photographe

François Labet, Président du BIVB, a inauguré la soirée en saluant ses collègues : *« Je suis fier de ces vins, nous célébrons votre travail ! »* Avant d'expliquer : *« C'est une jolie sélection, sachant que chaque cuvée lauréate passe à travers le filtre sévère de 3 jurys ! Une sévérité qui répond aux attentes et besoins de nos partenaires sur les marchés et des amateurs de vins à qui nous devons une qualité irréprochable. »*

Ces vins sont aussi indispensables pour répondre à la stratégie de communication et de formation des vins de Bourgogne : *« Nous conservons un focus important sur les appellations Bourgogne et Mâcon plus dénomination géographique, ainsi que sur les appellations Villages moins connues. C'est le cœur de la stratégie de l'interprofession depuis un peu plus de 5 ans et l'accueil sur les marchés est excellent. Ces appellations sont dans l'air du temps et permettent de continuer à séduire de nouveaux consommateurs exigeants. A l'heure où certains nous reprochent nos prix élevés, j'aime à rappeler que plus de la moitié des vins de Bourgogne sont des AOC Régionales, d'une grande qualité et à des prix très raisonnables »*

48 nouvelles entreprises sont distinguées pour la première fois ou reviennent dans la sélection après une ou plusieurs années d'absence. Cela reflète **le dynamisme du vignoble bourguignon pour porter toujours plus haut la qualité des vins de Bourgogne.**

Plus de **15 000 bouteilles seront commandées** pour assurer les actions de promotion et de formation de l'Interprofession sur l'exercice 2023/2024.



© BIVB /Antoine Martel-Photographe

Chiffres clés édition 2023

	2023 168 vins récompensés	2022 144 vins récompensés	2021 203 vins récompensés
AOC Régionales	58 vins soit 34,5 %	42 vins soit 29,5 %	55 vins soit 27,1 %
AOC Villages	64 vins soit 38 %	61 vins soit 42,5 %	84 vins soit 41,4 %
AOC Villages Premiers Crus	44 vins soit 26 %	37 vins soit 25,5 %	57 vins soit 28,1 %
AOC Grands Crus	2 vins soit 1,5 %	4 vins soit 2,5 %	7 vins soit 3,40 %

La Cave de Prestige en 4 questions

Quels vins sont présentés ?

Les producteurs peuvent déposer **les appellations de leur choix**, des **Régionales aux Grands Crus**, sur l'ensemble de leurs millésimes disponibles à la vente. **Le BIVB valorise plus particulièrement les appellations Régionales**, dont **Bourgogne et Mâcon plus dénomination**. La Cave de Prestige reflète la diversité du vignoble bourguignon puisque la quasi-totalité de **ses 84 appellations la compose.**

Comment sont sélectionnés les vins ?

Les vins sont sélectionnés à l'aveugle par un jury d'experts (techniciens, œnologues et professionnels de la filière). Répartis selon leur expertise et par groupe d'appellations, les jurés attribuent une note. Les vins obtenant **minimum 16/20** sont retenus lors d'une première dégustation. **Jugés comme exceptionnels**, ils font l'objet d'un passage en « super jury » qui approuve ou non leur entrée dans la Cave de Prestige.



Que deviennent les vins ?

Le BIVB achète les vins sélectionnés sous leurs étiquettes d'origine. Tous les vins de la Cave de Prestige participent activement **aux actions d'image, de formation et de communication** :

- **Master class en France et à l'export**, dîners de presse, dégustations pédagogiques organisés par le service communication du BIVB.
- **Ecole des Vins de Bourgogne** dans le cadre de son activité de formation.
- **Opérations de relations publiques, partenariats** (Cité Internationale du Vin à Bordeaux, accueils de personnalités).

Comment sont identifiés les vins primés ?

Le BIVB appose **son macaron qui symbolise l'excellence et la reconnaissance des savoir-faire**, sur les bouteilles qu'il achète. Les Domaines, Maisons et Caves peuvent aussi l'utiliser sur leurs **outils de communication** (catalogue, site internet, fiche technique...). Comme toute récompense, cette sélection est un **argument commercial** supplémentaire.



Contact :

Mathilde Paturaud - Attachée de presse France
Tél. 03 80 25 06 96 - 06 78 78 07 68 - mathilde.paturaud@bivb.com

Retrouvez tous nos communiqués de presse et des milliers de photos libres de droit sur la salle de presse, [cliquez ici](#)

S'abonner aux alertes de la salle de presse : [cliquez ici](#).

SUIVEZ-NOUS : 